



## Agence de dépôt vente, arnaque.

-----  
Par KloeNeko

Bonjour,

Alors je vous explique le soucis

J'ai acheté une voiture il y a 5 ans, j'ai roulé avec pendant 3 ans et j'ai voulu la vendre en dépôt vente.

Le patron de la société m'a fait signer un contrat dans lequel il est stipulé que la société s'engage à racheter ma voiture eux-mêmes sous 2 mois si il n'arrive pas à la vendre.

Le contrat à été signé en novembre 2022 et j'ai eu quelques virements de sa part, environ 2000? sur les 11700 prévu.

Quelqu'un saurait me dire quel recours est possible ?

Je vous remercie d'avance.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il faudrait faire examiner ce contrat par une association de défense des consommateurs ou un avocat.

En tout cas, il faut toujours commencer par l'envoi d'une mise en demeure en R/AR, afin de pouvoir ensuite et le cas échéant, le conciliateur ou le tribunal.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avec votre contrat contactez un huissier pour procéder au commandement de payer la somme due.

Vous pouvez aussi signaler un abus à la DGCCRF.

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]